



DEMANDE D'AUTORISATION DE BAINNADE

Du 2 juillet au 30 août 2026, inclus, de 11h à 18h.

A compléter par le demandeur

1 – Renseignement concernant le demandeur :

Nom de l'organisme :

Nom et prénom du responsable du groupe :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

2 - Caractéristiques de la demande :

Date(s) de la baignade :

Plage : Plage du Casino Plage de la Comtesse

Nombre d'enfants :

→ De moins de 6 ans Et le nombre d'encadrants :

→ De plus de 6 ans Et le nombre d'encadrants :

Nom et prénom de l'/des encadrant(s) :

.....
.....
.....

Rappel de la réglementation d'encadrement sur les sites de baignade de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX.

- Les animateurs qualifiés devront signaler leur présence au poste de secours dès leur arrivée sur le site et se conformer aux règles de sécurité en vigueur.
- **Taux d'encadrement dans l'eau :**
 - Enfants de moins de 6 ans : **1 animateur pour 5 enfants**, avec un maximum de **20 enfants** simultanément dans l'eau.
 - Enfants de 6 ans et plus : **1 animateur pour 8 mineurs**, avec un maximum de **40 enfants** simultanément dans l'eau.
- Pour les enfants de moins de 14 ans, les responsables doivent :
 - **disposer au minimum d'un surveillant de baignade,**
 - **mettre en place un périmètre de sécurité matérialisé par un filin et des bouées.**

 Ce matériel n'est pas fourni par le poste de secours.

- Les animateurs ont l'obligation d'exercer une **surveillance active et constante** des enfants.

La présence d'un poste de secours **ne les décharge en aucun cas** de leur responsabilité en matière de surveillance et de sécurité.

J'atteste l'exactitude des informations fournies et avoir pris connaissance de la réglementation sur les sites de baignade de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX et m'engage à la respecter.

Fait à

Le

Nom Prénom

Signature :

Cadre réservé à la Marie.

Monsieur le Maire de SAINT-QUAY-PORTRIEUX émet un avis :

Favorable

Défavorable

**Le Maire,
Thierry SIMELIERE.**